



# DIRECTIVES ANTICIPEES



## C'EST QUOI ?

Un texte où j'écris comment je veux être **soigné** en fin de vie



Le docteur lira mes directives anticipées si je ne peux plus m'exprimer



## J'ÉCRIS QUOI ?

Je peux écrire **si je veux ou ne veux pas certains traitements.**

Exemple : avoir une opération, une aide respiratoire.



Je peux écrire **comment je souhaite être accompagné** : avec mes proches ou pas, à l'hôpital ou à la maison



Pour avoir des directives anticipées, **je dois être capable de m'exprimer.**





Sur le papier j'écris :

- Mon nom
- Mon prénom
- Ma date de naissance
- Mon lieu de naissance
- Je signe



**Si je ne peux pas écrire**, je peux demander à une personne d'écrire pour moi devant deux autres personnes.

## QUAND LES ECRIRE ?



Je peux écrire mes directives anticipées dès mes **18 ans**. MEME si je suis en bonne santé, pour anticiper l'avenir.

**Je peux changer** mes directives anticipées quand je veux.

Pour que mes directives anticipées soient bien respectées : Il faut que **je dise que j'en ai écrits** à mon médecin, ma personne de confiance, ma famille.



## JE LES CONSERVE :

**Je conserve mes directives anticipées** chez moi dans mes papiers médicaux, dans "Mon Espace Santé".

## SI JE N'EN AI PAS ECRIS :

Le docteur **fera** ce qu'il pense faire de mieux pour moi.